

Les représentations sociales et l'enseignement-apprentissage du FLE dans les wilayas du sud algérien

Doctorant AISSANI Mohammed
Université KASDI Merbah Ouargla (Algérie)

Abstract:

This research tackles the crisis that learning and teaching of French are suffering from in south Algeria through studying the main reasons and suggesting some solutions. The acquired results, after a field investigation in which partners of the educational system were included, revealed a negative orientation in general towards educational reform in addition to the incoherence between the social partners. As a solution, the social partners must participate in all stages of the educational reform.

Key words: Social partners, educational reform.

Résumé :

Notre réflexion traite la crise que connaît l'enseignement-apprentissage du FLE dans le sud algérien à travers ses raisons et la solution à proposer. Le constat issu d'une enquête auprès d'acteurs du système éducatif a révélé l'émergence de RS à dominance négative à l'égard de la réforme scolaire et l'incohérence de leurs regards-croisés. Ce conflit ne sera résolu que grâce à la participation de tous les concernés au processus d'élaboration de cette réforme afin d'obtenir leur adhésion.

Les mots-clés: représentations sociales, réforme scolaire, acteurs sociaux

يتناول هذا البحث الأزمة التي يعانيها تعلم وتعليم اللغة الفرنسية كلغة أجنبية في الجنوب الجزائري من خلال دراسة أسباب الأزمة والحلول المقترحة. النتائج المحصل عليها من خلال التحقيق الميداني الذي شمل متعاملي المنظومة التربوية كشف عن ظهور اتجاه عام سلبي في معظمه اتجاه الإصلاح المدرسي وعدم التوافق أو الانسجام في هذه الاتجاهات بين الشركاء الاجتماعيين. يتمثل الحل في مشاركة كل الأطراف المعنية في المحيط الاجتماعي في جميع مراحل إعداد المنظومة التربوية للحصول على مساهمة الجميع في التنفيذ الميداني عن قناعة وبالتالي إنجاح المدرسة في مجال اللغة الفرنسية.

الكلمات المفتاحية: الاتجاهات العامة ، الشركاء الاجتماعيين ، الإصلاحات المدرسية .

Le point de départ de notre réflexion est le constat consensuel selon lequel l'enseignement-apprentissage du FLE dans le sud passe actuellement par une crise multidimensionnelle qui nécessite une remédiation dans le long terme.

Les questions que se posent tout naturellement tous les concernés et les intéressés par l'éducation nationale sont les suivantes:

- Quelles sont les raisons ayant engendré cette situation non désirée?
- Que faut-il faire pour une amorce de sortie de crise définitive?

D'emblée, nous pensons que la raison principale de cette situation critique est que l'institution officielle chargée du système éducatif lorsqu'elle constate un quelconque échec, décide, d'une manière unilatérale, une réforme partielle ou radicale qu'elle impose aux différents acteurs considérés comme de simples fonctionnaires dont le rôle se limite à la mise en œuvre sur le terrain de ses décisions.

Ce qui fait que la rénovation décidée contient souvent en son sein, dès le départ les symptômes de son insuccès.

Cet article vise à jeter la lumière sur cette situation négative et proposer en fin de compte ce que nous voyons comme début de solution qui pourrait constituer une amorce de sortie de la crise actuelle qui frappe l'enseignement-apprentissage du FLE.

A ce propos nous passerons par les étapes suivantes:

- Le constat de la situation actuelle,
- Les raisons derrière cette réalité,
- Le remède principal pour une amorce de solution.

1- La situation constatée

La description que nous avançons provient de la vaste enquête que nous avons menée pour le compte de notre projet de thèse.

Cette enquête qui s'est déroulée durant les deux années 2012 et 2013 a couvert quatre wilayas du sud-est algérien à savoir, Ouargla, El Oued, Illizi et Tamanrasset, touchant un échantillon de 4491 acteurs sociaux du système éducatif parmi lesquels, des partenaires officiels directement impliqués en tant que fonctionnaires de ce système comme l'enseignant, le directeur de l'école et l'inspecteur et des partenaires concernés de près en tant qu'usagers de l'enseignement-apprentissage du FLE, tels que les apprenants et leurs parents et d'autres acteurs de la société civile s'intéressant à l'éducation.

Ce qui a justifié ce choix est le fait que, pour l'enseignant par exemple, en tant que fonctionnaire principal de l'Etat et donc comme partenaire fondamental et incontournable, sa participation à toute consultation est une condition sine qua non de la réussite de l'école.

Par conséquent, « consulter les enseignants et négocier avec leurs représentants est une forme de reconnaissance, tant de leurs compétences en matière de changement planifié que de leur droit de participer aux décisions qui les concernent ». **1**

A propos de l'autre classe de partenaires, non moins importante, celle des usagers de l'école, la concertation des apprenants et de leurs parents entre autres consommateurs de l'enseignement-apprentissage s'avère toute aussi nécessaire et incontournable. En effet, « les parents et les élèves ne peuvent prétendre à être consultés au non de leur expertise, mais ils se réclament du droit des usagers, pour les parents, de leurs responsabilités éducatives ». **2**

Ce constat comprend les éléments suivants issus de cette enquête:

- Les représentations sociales, chez les acteurs de l'école, des constituants de base de l'enseignement-apprentissage du FLE, en l'occurrence: la langue française en tant que cible, la France, pays originaire de cette langue et son enseignement-apprentissage en Algérie en tant que langue étrangère,
- Les prises de position des acteurs à l'égard de la réforme entamée en 2003 et qui a atteint son 10^{ème} anniversaire en 2013,
- Les comportements des partenaires clés concernés par sa mise en œuvre sur le terrain,
- Leurs regards-croisés dévoilant l'existence ou non d'un certain degré de cohérence indispensable à la bonne marche de la réforme.

2- Aspect théorique de cette réflexion

Avant d'aller aux détails, de cette enquête, nous essaierons tout d'abord de définir notre concept-clé, à savoir les représentations sociales.

Notons que ni la nature, ni le volume de cet article, ne nous permettent de s'étaler sur la définition afin de circonscrire la notion. C'est pourquoi, nous nous contentons de citer trois définitions que nous croyons susceptibles de la couvrir.

2-1- Définition du concept de représentations sociales

2-1-1- Selon Serge MOSCOVICI

La première revient au fondateur du concept, à savoir SERGE Moscovici qui déclare que la représentation sociale est « un ensemble d'énoncés et d'explications qui font partie de la vie habituelle lorsqu'à un moment donné, un objet social, inconnu et important apparaît, l'être humain, tente de comprendre et de redéfinir cet objet (...) ». **3**

La RS désigne donc un certain discours qualifié de sens commun, appelé aussi savoir naïf, véhiculé par les membres d'une communauté, d'un groupe social ou professionnel. A travers ce discours, ces gens expriment leurs opinions, leurs croyances collectives concernant un objet matériel ou idéal, nouveau pour eux et qui représente un enjeu de grande importance pour la société concernée. Cette situation qui passe par différentes étapes (émergence, stabilité et transformation) quelle que soit sa durée, reste provisoire donc changeante par elle-même ou de façon planifiée.

Dès l'apparition de l'objet social, il s'agit pour nous de la réforme du système éducatif et particulièrement son volet enseignement-apprentissage du français. Les différents groupes d'acteurs concernés par l'innovation cherchent à la comprendre, à lui donner un sens afin de pouvoir se positionner à son égard. Ce qui leur permet d'adopter à son encontre une nouvelle conduite ou au contraire conserver l'ancien comportement.

2-1-2- Selon Denise JODELET

La deuxième est celle de Denise JODELET qui considère que la RS est une « forme de connaissance, socialement élaborée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». **4** Cette chercheuse rejoint le précurseur Moscovici dans sa conception de la RS. Il la considère comme une connaissance ayant les caractéristiques suivantes: c'est un savoir de sens commun, construit collectivement par le groupe social, destiné enfin à se faire une même vision ou une image commune de la situation en question.

Il s'agit dans notre cas précis, bien entendu, d'une connaissance que les différents partenaires du système éducatif se sont construite à travers leurs échanges informels. Ce débat incessant aboutit enfin à l'adoption d'une position commune génératrice de comportements communs à l'égard de la réforme scolaire en cours.

2-1-3- Selon William DOISE

La troisième définition que nous présentons ici est celle de DOISE selon lequel « les RS ne peuvent s'envisager que dans une dynamique sociale qui, par le biais de rapport de communication, place les acteurs sociaux en situation d'interaction. Cette dynamique sociale, lorsqu'elle s'élabore autour de questions importantes, suscite des prises de position spécifiques, liées aux insertions sociales des individus ». **5**

Cette définition insiste sur la communication qui caractérise les interactions entre les différents acteurs ou groupes d'acteurs sur des sujets d'importance capitale pour la société, générant des attitudes communes et des positions collectives vis-à-vis de ces questions comme c'est le cas pour nous de la réforme scolaire au sujet du français notamment.

En général, la RS est une connaissance de sens commun qui circule à l'intérieur des groupes sociaux les amenant à se faire une même compréhension, provoquant des prises de position consensuelles et enfin, engendrant des conduites collectives envers l'objet social commun, qui est la réforme scolaire et particulièrement l'enseignement-apprentissage du FLE.

Ces définitions et l'importance du volume de notre échantillon nous ont permis d'opter pour le choix comme outil de collecte de cette pensée commune, autrement dit, les RS des acteurs sociaux de l'enseignement-apprentissage du FLE, le questionnaire.

3- L'aspect pratique de l'article

3-1- les résultats de l'enquête

De retour à notre enquête, les multiples questionnaires destinés aux différents acteurs, nous ont permis d'arriver aux résultats suivants:

A propos des éléments fondamentaux de l'enseignement-apprentissage du FLE, nous avons constaté un positionnement unanimement positif. Autrement dit, l'image positive de la langue-cible, du pays source et de son enseignement en Algérie dénote une prise de position favorable, ce qui constitue, une force potentielle considérable et devient alors sans conteste une condition sine qua non pour le succès de l'école à ce sujet.

Cet enseignement-apprentissage n'est donc pas remis en cause par le fait de la crise qui le frappe en ce moment.

Néanmoins, ce large consensus favorable s'oppose diamétralement à la prise de position de ces acteurs envers la dernière rénovation. En effet, selon ces derniers, les objectifs fixés sont trop ambitieux, les méthodes incomprises, les programmes trop chargés et le matériel moderne grandement manquant. En définitive, la refondation est jugée inadaptée à la réalité du terrain.

La preuve est que tout d'abord l'élève, qui est la cible de tout le système, se trouve en grandes difficultés, le niveau actuel est largement en deçà des objectifs fixés et devant être réalisés à travers les programmes en vigueur.

Cette réforme n'a pas permis de réaliser ce qu'on attendait d'elle, ni même d'enregistrer une amélioration sensible du niveau des apprenants, ce qui fait que la régression constatée avant la réforme n'a pas été jugulée.

C'est donc le statut quo qui persiste.

Cette situation a généré des attitudes qui, pourtant favorables à l'enseignement-apprentissage du français, sont à dominance négative. En effet, les apprenants ont développé une attitude de refus de la matière en salle de classe et à la maison.

Les enseignants se plaignent de ne pas avoir compris la réforme bien qu'ils essaient de l'appliquer tant bien que mal. Ils commencent à perdre espoir dans la réalisation des objectifs visés, les évaluations certificatives et les évaluations diagnostiques faisant foi.

Les parents enfin, en s'orientant vers l'enseignement privé florissant en raison de cette situation critique, témoignent de leur perte de confiance à l'égard de l'enseignement public à ce sujet.

Les comportements, qui sont l'émanation directe des représentations sociales, sont donc consciemment ou inconsciemment en défaveur du succès de cet enseignement-apprentissage. Les apprenants mènent une conduite négative en classe et chez-eux et les enseignants ne sont pas en mesure de mettre en pratique à bon escient les méthodes et les activités en fonction des nouvelles approches.

Ce sont donc les anciennes démarches pédagogiques qui restent en vigueur dans les classes.

Les regards croisés que nous avons sondés chez les différents acteurs nous ont révélé ce qui suit:

Il y a bien une entente réciproque entre l'enseignant du FLE et ses apprenants. Cependant, nous avons constaté une importante inadéquation dans la relation des trois fonctionnaires essentiels de l'école, à savoir, l'enseignant, le chef d'établissement et l'inspecteur de l'éducation. En effet, si l'enseignant décrit sa relation avec ses supérieurs comme une relation de coopération et de confiance mutuelle, ces derniers le qualifient d'incompétent sur le plan des savoirs déclaratifs et procéduraux.

Ce qui ne permettrait pas la concrétisation des buts assignés à l'enseignement-apprentissage du français.

Par ailleurs, alors que l'image de l'enseignant et du directeur est positive chez les parents d'élèves, ceux-ci sont vus par les premiers comme totalement démissionnaires de leur

mission envers leur progéniture. L'apprenant enfin, forme un large consensus autour de lui. Son niveau réel en français est largement en deçà du profil esquissé pour chaque niveau d'étude.

Ce décalage dans les visions réciproques dénote incontestablement un climat d'incohérence entre les différents partenaires.

Cela se répercute inmanquablement sur la situation critique dans laquelle se trouve l'enseignement-apprentissage du FLE et surtout en période de réforme comme c'est le cas de l'école algérienne aujourd'hui.

« Une cohérence minimum des représentations sociales des acteurs (...) s'avère nécessaire. Cette cohérence est une condition sine qua non de la réussite du changement organisationnel. Si cette cohérence n'est pas accomplie, le changement peut être mis en œuvre mais il ne pourra pas donner les résultats voulus. Il peut même aboutir à des cas qui représentent une négation totale de ce qu'a été prévu au début. » 6

Les résultats négatifs constatés, à l'égard desquels les acteurs sont unanimes, sont donc dus, en partie entre autres raisons, à l'incohérence des RS et des visions réciproques des partenaires de l'enseignement-apprentissage, notamment ceux qui sont en contact direct avec l'apprenant, ceux qui s'attachent à mettre en œuvre la réforme scolaire. Les efforts honnêtement fournis par ceux-ci engendrent certainement un changement, cependant les buts fixés par l'institution officielle ne seront pas forcément atteints.

En effet, tout ce monde ne travaillera pas dans la même direction; on peut même assister à un affrontement sur le terrain en raison des résistances passives activées par les uns et les autres. Ce qui aboutira enfin à la mise en échec de tout le dispositif de la rénovation scolaire.

3-2- Les principales raisons de ce constat négatif

A notre avis, la situation de crise qui perdure au sujet de l'enseignement apprentissage du FLE, dans le sud du pays est l'émanation directe de deux raisons majeures auxquelles l'institution officielle ne prête pas suffisamment attention.

3-2-1- La non prise en compte des représentations sociales des acteurs de l'école

L'institution officielle chargée de l'éducation nationale, à toutes les étapes de la réforme scolaire, ne prend pas en considération l'avis des partenaires du projet formant la communauté éducative, conformément à la Loi d'Orientation 7 régissant ce secteur. L'institution ne s'appuie que sur ce que lui confère la légalité institutionnelle laissant de côté la légitimité sociale et morale qui ne peut être octroyée que par l'ensemble de la communauté éducative. Sans coopération effective, le succès n'est pas assuré.

C'est la raison pour laquelle, un travail sérieux doit être accompli en commun accord avec les différents acteurs du système éducatif visant essentiellement l'obtention d'une adhésion suffisante de leur part, adhésion qui fait défaut aujourd'hui comme l'a montré notre enquête de terrain. En effet, « le système éducatif est ingouvernable sans l'adhésion d'au moins une partie des enseignants et des usagers, parents et élèves ». 8 Nous dirons même que cette partie doit constituer une forte majorité susceptible d'anéantir les effets indésirables de l'action néfaste d'une minorité adverse.

Par conséquent, une autre philosophie de gouvernance devrait être adoptée par l'institution officielle.

Celle-ci « a certes le droit de réformer les structures et les programmes scolaires de façon autoritaire. On peut douter de la fécondité réforme. Lorsqu'un corps enseignant et des parents s'inclinent devant les nouvelles dispositions, en prenant leur parti, cela peut dans le meilleur des cas,

signifier une adhésion molle. Cela peut aussi cacher une résistance passive, une grande inertie, la conviction que chacun pourra de toute façon, continuer à faire comme avant ». **9**

L'adhésion active est le mètre-étalon, la pierre angulaire de la réussite du changement de l'école qui continue à être planifiée, de sa conception à son élaboration, par l'instance officielle de l'éducation nationale à coup d'injonctions, voire de sommations sous peine de sanctions punitives sévères dans le but de mettre le changement à exécution scrupuleuse. Dans ce cas, « les réformes entrent alors en vigueur mais ne changent rien et perdent donc leur sens ». **10**

3-2-2- La divergence des représentations sociales des acteurs et l'incohérence des regards-croisés

Notre enquête a dévoilé un décalage sérieux des représentations sociales des acteurs de la communauté éducative à l'égard de la dernière réforme d'envergure.

A titre d'exemple, parmi les fonctionnaires chargés de la mise en œuvre de la rénovation scolaire, seuls les inspecteurs de l'éducation nationale de la langue française ont pris le parti de la réforme actuelle; les autres, tels que les enseignants ou les directeurs des écoles, émettent beaucoup de réserves à son propos.

Parmi les usagers, les parents d'élèves adoptent un comportement en contradiction avec leurs attitudes positives à l'égard de l'école en général et de l'enseignant du FLE en particulier. L'on constate aujourd'hui une tendance chez cette tranche de consommateurs et qui prend de plus en plus de l'ampleur, d'année en année, à avoir recours à l'enseignement privé, aux cours dits de soutien. Ce qui peut vouloir signifier une perte de confiance dans l'efficacité et la fécondité du rôle attendu de l'école.

Les regards-croisés chez ces différents acteurs montrent sans ambages que leur incohérence manifestement exprimée ne peut que provoquer l'échec du système éducatif dans le domaine de l'enseignement-apprentissage du français notamment.

Pour conclure, nous pensons que « Pour progresser dans le sens d'un changement majeur, il importe de viser une certaine cohérence entre les diverses équipes de travail ». **11**

Il est clair que les raisons de la crise qui frappe l'enseignement-apprentissage du français dans le sud algérien sont nombreuses tels que:

- l'absence de cette langue de cet environnement constituant pour les apprenants une véritable langue étrangère,
- le manque flagrant de matériel moderne (les TICE) pourtant formellement et expressément exigé par les instructions officielles,
- l'absence totale notamment de laboratoires spécifiques de langue au niveau de tous les établissements scolaires
- et enfin le manque d'une réelle formation du corps enseignant de français au sujet des changements apportés.

Néanmoins, les deux raisons principales qui ne sont quasiment pas évoquées par les différentes parties du système éducatif résident dans la non prise en considération des représentations sociales de toutes les équipes qui composent la communauté éducative et l'incohérence des RS et des images réciproques de celles-ci.

3-3- La solution proposée

Si, à travers les diverses réformes du système éducatif, les objectifs fixés n'ont pas été atteints d'une manière satisfaisante, il s'avère aujourd'hui nécessaire de renoncer au travail unilatéral de l'institution et emprunter la voie unique sans laquelle, il n'y aura pas de vrais

changements qui seront forcément au service de l'école. Nous proposons pour cela la feuille de route suivante qui pourrait être une amorce d'un début de solution à la crise:

3-3-1- La nécessité de remporter l'adhésion des acteurs sociaux

L'institution devrait en premier lieu établir une stratégie à long terme permettant d'impliquer tous les acteurs ou du moins une bonne partie d'entre-eux dans un premier temps car « l'erreur de jugement consiste à concevoir une réforme pour 20 pour cent de la profession en croyant qu'une bonne injection de formation continue mettra rapidement les autres à niveau »; **12** tout cela pour pouvoir mettre en marche le dispositif de la réforme du système scolaire et dans la bonne direction. En effet, son statut d'autorité n'autorise pas à lui seul à provoquer le changement voulu et planifié.

« De tels changements ne peuvent se décréter même s'il en faut des textes. Ils passent par une évolution des représentations, des identités, des compétences, des gestes professionnels et de l'organisation du travail. Il est alors indispensable, pour que le changement planifié ne soit pas un faux-semblant de négocier les réformes ou les rénovations avec les acteurs pour emporter l'adhésion du plus grand nombre. Si on ne le fait pas, ou peut être presque sûr que rien de significatif ne changera. » **13**

Les changements, ne s'imposent donc pas; chercher à les faire appliquer par la force des lois à travers la promulgation de textes législatifs n'engendrera que des oppositions actives ou des résistances passives se soldant en fin de compte pas l'échec de l'école car dans pareil cas, la rénovation sera vidée de son sens et par conséquent inopérante.

La solution réside dans la transformation des représentations sociales des partenaires de l'école, directement concernés ou indirectement intéressés, les faisant évoluer progressivement afin qu'elles soient en faveur de la rénovation planifiée.

C'est cela qui provoquera, à coup sûr, l'adhésion des acteurs sociaux et par conséquent, leur engagement dans le sens du succès de la refondation scolaire.

3-3-2- L'obligation d'associer les partenaires

L'adhésion des acteurs, donnant lieu à leur implication, ne peut avoir lieu que par la concertation voir la négociation entre les protagonistes, voire les antagonistes du système éducatif.

Toujours pour la réussite de la réforme ou, autrement dit, afin d'éviter de la mettre en échec, il est primordial que la stratégie permettant d'obtenir le soutien des acteurs sociaux consiste à mener tout un long et sérieux processus de concertation.

Nous visons par là une série planifiée de consultations où toutes les parties concernées participent activement et honnêtement pour préparer le terrain aux décisions qui sont du ressort exclusif des autorités compétentes, bien entendu. Tout au long de ce processus, il ne sera pas question, de demander uniquement leurs avis aux partenaires concernés mais d'organiser de véritables débats comportant des échanges d'arguments voire de confrontations d'idées entre les différentes parties impliquées.

Pour éviter tous risques de blocages pouvant saboter le projet de rénovation, il serait indisponible de mener, le cas échéant, des négociations permettant de bien gérer les rapports de forces intellectuels, sociaux ou politiques.

Une fois les intérêts convergents ou divergents exprimés et les concessions nécessaires faites de part et d'autre, l'accord qui se réalisera pourrait être, faute d'unanimité, une sorte de compromis entre les diverses parties puisqu' « aucune réforme ne se fera dans un total

consensus ». **14** Dans ce cas, les majeures conditions sine qua non de la réussite de l'école seront réunies. La négociation peut donc constituer un pas à franchir quand il devient une nécessité.

Aussi, à ce propos, l'adhésion des acteurs sociaux est-elle une priorité absolue car

« Une réforme peut échouer du simple fait que les dirigeants postulent - à tort - que les cadres et autres intervenants allaient fonctionner comme de bons officiers de troupe qui ne discutent pas les ordres ou comme des zélés missionnaires. » **15** Finalement, « il est indispensable (...) que (l'institution) associe réellement les cadres à la genèse des principales orientations de la réforme et tienne compte de leurs réserves et de leur doute. » **16**

Pour être plus précis, après la reconnaissance et l'adoption des principes de base que nous venons d'explicitier, à savoir:

- la prise en considération des représentations sociales des acteurs par les autorités compétentes en matière d'éducation nationale,
- la prise en compte de la nécessité de la cohérence des RS et des regards-croisés des parties concernées
- et enfin la concertation ou même la négociation avec les partenaires car si « l'absence de négociation ne bloque pas constamment les décisions », **17** il n'en demeure pas loin qu'« elle finit toujours par les vider de leur sens. » **18** et par conséquent « il importe que les systèmes apprennent à négocier intelligemment les réformes, même lorsque cela n'apparaît pas indispensable au vu des rapports de forces.

Du moins si l'on attend des réformes du système éducatif qu'elles le changent ». **19** nous voyons que « sans abandonner la réforme, la sagesse paraît alors de (...) prendre le temps de comprendre les craintes et les refus et d'y apporter de vraies réponses ». **20**

Il s'agit pour nous d'organiser une vaste opération de consultation générale qui devrait prendre soin d'user de tous les moyens qui permettent de convaincre, voire de persuader les membres de la communauté éducative du sérieux du travail proposé.

Ce n'est qu'après avoir franchi avec succès cette étape fondamentale essentiellement morale, psychologique et intellectuelle, voire politique que commencera la mise en œuvre de l'aspect purement technique de l'opération loin de toutes mesures coercitives.

Le débat doit rassembler tous les partenaires du système éducatif, fonctionnaires, usagers et même indirectement intéressés.

L'ordre du jour ne doit pas être limité d'avance par l'institution, tous les points d'accord et de divergence notamment devraient être soumis à la discussion.

Une commission ad hoc constituées par les deux parties supervisera toutes les phases de l'opération à tous les niveaux et mettra à jour le résultat final et définitif de la consultation.

Cette commission de gestion ne sera dominée par aucune partie ou sous son commandement. Elle jouira donc d'une indépendance totale et travaillera avec transparence pour être en mesure de gagner la confiance de toutes les parties.

Enfin, l'institution devrait s'engager à prendre les décisions réformatrices en tenant compte des résultats de la consultation.

Conclusion

En conclusion, nous pouvons d'abord signaler que ces propositions peuvent être valables pour l'intégralité du système éducatif algérien cependant, ce qui nous concerne ici c'est l'enseignement-apprentissage du FLE qui est plus d'actualité dans ce domaine et surtout dans les wilayas visées par cette enquête.

Ensuite, après les principes fondamentaux à respecter scrupuleusement tels que la prise en compte des représentations sociales, la cohérence des RS et des images réciproques et la dimension pratique à mettre en application avec le sérieux qui s'impose, d'autres mesures sont revendiquées avec force par les acteurs sociaux à travers notre enquête; nous les voyons très indispensables. Nous les citons sans trop les détailler dans ce qui suit:

- la transformation des R S des enseignants est particulièrement recommandée car ce corps de fonctionnaires constitue le moteur du changement voulu.

C'est la raison pour laquelle en plus de leur intégration active dans le processus de consultation, il est indispensable de procéder à leur formation après avoir gagné leur confiance afin qu'ils croient à ce dispositif de formation.

Il faut bien veiller à leur participation active et volontaire à cette formation au risque de saboter tout le projet d'école.

D'après notre sondage d'opinion, la majorité des enseignants n'adhère pas à la réforme car ils ne l'ont pas comprise en profondeur et bien entendu « il est difficile de soutenir une réforme que l'on ne comprend pas ». **21**

- La réussite de la refondation actuelle du système scolaire et notamment dans le domaine de l'enseignement-apprentissage du FLE ne peut se faire, de nos jours, sans l'équipement suffisant de tous les établissements scolaire par non seulement certains matériels informatiques (TICE) mais par pas moins de laboratoires de langue surtout que la Loi d'Orientation sur l'Education Nationale relative à la dernière réforme scolaire insiste bien sur ce sujet, elle stipule dans son article 04 ce qui suit: « Intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'environnement de l'élève, dans les objectifs et les méthodes d'enseignement et s'assurer de la capacité des élèves à les utiliser efficacement dès leurs premières années de scolarité ». **22**

Depuis le déclenchement de la réforme en 2003 et même après la promulgation de la loi suscitée depuis 2008, les établissements scolaires vivent une carence importante dans ce domaine. Ce qui risque de saboter l'enseignement-apprentissage du français surtout que les générations actuelles d'apprenants sont sans conteste des natifs numériques ou « digital natives » **23** pour leur grande majorité.

Laisser la question de l'équipement à l'initiative du chef d'établissement ou à la charge de l'enseignant, apportant en classe son matériel personnel, ne répond pas à la demande de l'enseignement-apprentissage ou aux directives de l'institution officielle à ce propos.

- Associer les parents au travail de l'école, à travers l'institution d'un véritable partenariat école-famille. Les deux parties s'activant autour de l'apprenant doivent assumer leur responsabilité à son égard par le biais de l'association des parents d'élèves qui doit être activée par les deux partenaires jouissant des mêmes prérogatives dans l'animation de l'école. Un statut spécial doit être promulgué par les autorités compétentes pour donner plus de poids à l'APE et fructifier son rôle dans l'établissement scolaire.

En résumé, nous croyons fort que pour la réussite de l'école en général et notamment le succès de l'enseignement-apprentissage du FLE, il est plus que jamais primordial d'« associer les différents acteurs sociaux à la prise de décision (qui) constitue en effet l'un des principaux objectifs et sans doute le moyen essentiel, d'une amélioration du système éducatif ». **24** Cette politique doit être à l'œuvre sur le plan national et surtout au niveau local car « l'éducation constitue un bien de nature collective ». **25**

Pour l'institution enfin, « il s'agit en particulier de créer un consensus national sur l'éducation, d'assurer une cohérence d'ensemble et de proposer une vision à long terme ». **26**

Références bibliographiques

- ¹ Philippe PERRENOUD, Le pilotage Négocié du Changement dans les Systèmes Educatifs, in Lurin, J. et Nidegger, C. (dir.), Expertise et Décisions dans les Politiques de l'Enseignement, Service de la Recherche en Education, Cahier N° 03, 1999, Genève, pp. 88-103, http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1999/1999_08.html.
- ² Ibid.
- ³ Karima HAJ, "Problématisation: le concept de représentation sociale", in AISSANI Mohammed, Représentation de soi chez l'enseignant du FLE: pour une amélioration au profit de l'enseignement, Mémoire de magister de français, Option Didactique, Université Kasdi Merbah de Ouargla, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département des Langues Étrangères, Ecole Doctorale Algéro-Française.
- ⁴ Véronique Castellotti (dir.), D'une langue à d'autres: Pratiques et Représentations, Dynamiques Sociolangagières, collection DYALANG, Publications de l'Université de Rouan, 2001, p. 22.
- ⁵ Patrick RATEAU et y Grégory LO MONACO, La Théorie des Représentations Sociales: Orientations conceptuelles, champs d'applications et méthodes, CES Psciol, vol.6 no.1, Medellín, Jan., 2013, http://www.scielo.org.co/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S2011-30802013000100002.
- ⁶ Mihsylova STEFKA, L'évolution des Représentations et de L'interprétation des règles dans l'entreprise en transition, Université de Nice Sophia-Antipolis RODIGE, <http://www.strategieaims.com/events/conferences/13-xeme-conference-de-l-aims/communications/2388-levolution-desrepre-sentations-et-de-linter-pretation-des-regles-dans-l-entreprise-en-transition/download>.
- ⁷ De la communauté éducative, Loi d'Orientation sur l'Education Nationale n° 08-04 du 23 janvier 2008, article 19.
- ⁸ Le pilotage négocié, op.cit.
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ Ibid.
- ¹¹ Louise LA FORTUNE, un modèle d'accompagnement d'un changement, pour un leadership novateur, col. Fusion, Presses Universitaire du Québec, Canada 2008, p. 03.
- ¹² Mariane FRENAY, Christian MAROY, L'école, six ans après le décret « missions » Regards interdisciplinaire sur les politiques scolaires en Communauté française de Belgique, CRIPEDIS, Editions UCL Presses Universitaires de Louvain, Belgique, 2004, p 343
- ¹³ Le Pilotage Négocié, Op.cit.
- ¹⁴ L'école, six ans après le décret «"missions", op.cit., p 322
- ¹⁵ Ibid. p 335
- ¹⁶ Ibid. p 333
- ¹⁷ Le pilotage négocié, op.cit.
- ¹⁸ Ibid.
- ¹⁹ Ibid.
- ²⁰ L'école, six ans après le décret «"missions", op.cit., p 322
- ²¹ Ibid. p. 332
- ²² Loi d'Orientation sur l'Education Nationale, Article 04, op.cit.
- ²³ Gilles PRONOVOST, Comprendre les jeunes aujourd'hui : Trajectoire, Temporalités, Editions Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 95
- ²⁴ Jacques DELORS (dir.), L'Education: un Trésor, est caché dedans, Rapport à l'Unesco de la Commission Internationale sur l'Education pour le vingt et unième siècle, Collection L'Education en Devenir, Editions Unesco, 1999, p. 162
- ²⁵ Ibid. p. 164
- ²⁶ Ibid. p. 164